



PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 11 août 2016

**Service départemental de la  
communication interministérielle**

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Risque incendie en Dordogne : vigilance accrue Quelques gestes simples pour éviter les feux de forêt**

La Dordogne est un département classé à risque très sévère dans le domaine des feux de forêts. Chaque été, les sapeurs-pompiers du département luttent contre des feux de végétation. Plusieurs dizaines d'hectares peuvent être brûlés.

La tendance météo est au beau fixe avec une montée significative des températures (plus de 33°C). Le risque d'éclosion et de propagation des incendies d'espaces naturels est élevé, avec une évolution au **niveau de risque « sévère » samedi, dimanche et lundi.**

La majorité des causes reconnues de ces incendies étant d'origine humaine, la Préfète rappelle **les messages de vigilance** ainsi que les conduites à tenir en forêt permettant de limiter ce risque majoré par la période estivale :

#### **Pour éviter le risque de feu de forêt à pied ou en voiture :**

- ne fumez pas en forêt
- ne faites pas de feu en forêt (barbecue notamment)
- ne jetez pas de cigarettes par la vitre de votre voiture
- ne laissez pas de bouteilles vides ou de détritrus
- stationnez sur des surfaces non combustibles, bitumées ou empierrées, non herbeuses (pour éviter les risques de mise à feu par contact pot d'échappement)
- laissez les accès libres aux chemins forestiers
- en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 : informez les sapeurs pompiers sur la localisation précise, et faites une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu...

#### **Pour éviter le risque de feu autour de son habitation**

- maintenez votre parcelle et vos chemins d'accès à votre habitation en état débroussaillé
- ne faites pas d'incinérations sans autorisation
- évitez de stocker du bois à proximité de votre habitation

### **Si vous circulez à proximité d'un incendie de forêt**

- ne vous approchez jamais d'un feu de broussailles ou de forêt mais éloignez-vous de la zone
- appelez le 18 ou le 112 : informez les sapeurs pompiers sur la localisation précise (commune et lieu dit de la carte IGN si possible), et faites une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu...
- en cas de fumées, allumez vos feux de croisements, fermez les fenêtres et aérations, roulez à vitesse réduite et éloignez vous du sinistre

### **Contacts presse:**

#### **Préfecture de la Dordogne**

Service départemental de la communication interministérielle

Marjorie VIGNES

☎ 05.53.02.24.07

marjorie.vignes@dordogne.gouv.fr